VILLEPARISIS

Conseil municipal des jeunes

Créé en 2016, le Conseil municipal des jeunes (CMJ) est constitué de collégiens élus pour représenter les jeunes Villeparisiens.

Grâce à cet espace les jeunes peuvent s'exprimer librement et créer des projets pour les Villeparisiens. C'est un véritable espace de consultation, d'échanges, et de discussion.

Devenir acteur de sa ville

Le CMJ, est constitué de 24 élus, scolarisés dans les collèges de la ville.
Jacques MONOD, Marthe SIMARD et Gérard PHILIPE.

- Tu représentes tes camarades / Tu es leur porte-parole
- Tu proposes, organises, mènes des projets pour la ville avec les autres élus : Sur les sujets de ton choix ENVIRONNEMENT, SPORTS, LOISIRS, SOLIDARITÉ, SANTÉ …
- Tu es une personnalité, tu représentes les jeunes aux commémorations et aux inaugurations.
- Le Conseil Municipal adultes peut te consulter sur des projets ou sujets qui concernent la jeunesse.

Pour être candidat

- Etre en 6e ou en 4e
- Habiter Villeparisis
- Remplir une déclaration de candidature (disponible à la vie scolaire du collège ou téléchargeable ici)
- Remettre la déclaration de candidature au collège, avant le 3 décembre au bureau de la vie scolaire
- Faire une affiche de campagne

L'élection

L'électeur glissera son BULLETIN, en cochant le nom d'un seul candidat de son choix, dans une enveloppe.
Ensuite, l'électeur, doit émarger, pour prouver qu'il a voté.
L'ensemble des bulletins de la classe, seront disposés dans une urne.

Les réunions

Après les cours de 18h30 à 20h00 à la Maison des Jeunes.

- Elles ont lieu une fois par mois. Vous recevez à chaque fois une convocation signée de l'élue du CMJ.
- 2 fois par an, il y a la réunion plénière en mairie en présence de Monsieur le Maire.

http://www.youtube.com/watch/lHR6fRhHDnY
Documents
CMJ déclaration de candidature 2021